



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 janvier 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (pour la période allant du 20 septembre 2011 au 6 janvier 2012)

I. Introduction

1. Établi en application de la résolution 1969 (2011) du Conseil de sécurité, qui a prorogé le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) jusqu'au 26 février 2012, le présent rapport rend compte des principaux événements survenus au Timor-Leste et de l'exécution du mandat de la Mission depuis le 20 septembre 2011. Ma Représentante spéciale, Ameerah Haq, a continué de diriger la Mission et d'assurer la coordination avec les entités du système des Nations Unies et les autres partenaires. Elle était secondée par mon Représentant spécial adjoint pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires, Finn Reske-Nielsen, et mon Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit, Shigeru Mochida. Conformément à son cadre stratégique intégré, la MINUT a continué à mettre en œuvre l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

II. Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité depuis le 20 septembre 2011

2. Dans l'ensemble, la situation au Timor-Leste est restée calme. Les partis politiques ont continué leurs préparatifs en vue des élections présidentielle et législatives de 2012 et plusieurs d'entre eux se sont réunis en congrès national, dont le Partido Democrático (PD), deuxième plus grand parti de la coalition au pouvoir, l'Alliance pour une majorité parlementaire (AMP), et troisième parti du Parlement. Les dirigeants des partis ont continué à lancer des appels pour qu'aucun débordement ne vienne perturber la sécurité et la stabilité durant la période électorale. Dans le discours qu'il a prononcé le 28 novembre à l'occasion du trente-sixième anniversaire de la Déclaration d'indépendance du Timor-Leste, le Président du pays, José Ramos-Horta, a félicité l'ensemble des Timorais d'avoir contribué à l'instauration d'un climat positif de paix et d'espoir. Pour faire suite au dialogue entre dirigeants nationaux coprésidé par le Président Ramos-Horta et l'évêque de Baucau le 26 juillet dernier (voir S/2011/641, par. 11), il est prévu qu'une autre rencontre se tienne avant les élections.

3. Le 6 octobre, le Président Ramos-Horta a présidé à Dili la cérémonie de transfert de fonctions entre le commandant en chef des forces de défense timoraises



[Falintil-Forças Armadas de Defesa de Timor-Leste (F-FDTL)], Taur Matan Ruak, qui a démissionné le 1^{er} septembre 2011, et son successeur, le général de division Lere Anan Timur.

4. Le Parlement a continué d'être un lieu de débat essentiel. Le 25 novembre, à l'issue de 13 jours de débat, il a approuvé le budget de l'État pour 2012. D'un montant de 1,67 milliard de dollars, celui-ci représente le budget le plus important de l'histoire du pays (celui de 2011 s'élevait à 1,3 milliard de dollars). Le Premier Ministre Kay Rala Xanana Gusmão et d'autres membres du Gouvernement ont assisté à l'intégralité du débat, qui a été retransmis en direct sur les chaînes de radio et de télévision. Le fait que le projet du Gouvernement d'allouer 200 millions de dollars à la Timor-Leste Investment Company ait été rejeté grâce à des voix provenant à la fois des partis au pouvoir et de l'opposition montre que le Parlement assume davantage son rôle de surveillance et traduit le fait que les élus étaient inquiets du manque de transparence et de contrôle parlementaire dans l'exécution du projet.

5. Malgré le calme général qui a régné durant la période couverte par le rapport, un certain nombre d'incidents violents impliquant des groupes d'arts martiaux ont suscité des craintes au sein de la population quant aux conditions globales de sécurité. Ainsi, le 19 décembre, une personne est décédée et une autre a été grièvement blessée à Dili lors d'un affrontement entre deux groupes rivaux (voir par. 18 ci-dessous). Le 22 décembre, en réaction à cet incident et à d'autres, le Conseil des ministres a adopté une résolution interdisant et criminalisant les activités des groupes d'arts martiaux pendant un an et prohibant certains jeux d'argent pour une durée indéfinie. La résolution prévoit aussi que tout membre de la Police nationale du Timor-Leste ou des F-FDTL qui se sera livré à de telles activités fera l'objet de mesures disciplinaires, y compris le renvoi de l'institution à laquelle il appartient, dans le respect des lois applicables.

6. Le Timor-Leste a continué de participer activement à plusieurs initiatives en tant que partenaire bilatéral et régional, et poursuivi ses relations de coopération avec l'Indonésie. Le Président de la Commission électorale nationale a dirigé une délégation au premier forum de quatre jours réunissant les organes d'administration des élections de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), tenu à Jakarta du 3 au 6 octobre, au cours duquel les participants ont examiné la possibilité d'envoyer une mission d'observateurs de l'ASEAN aux élections qui se tiendront en 2012 au Timor-Leste. La demande d'admission officielle du Timor-Leste a été examinée au dix-neuvième Sommet de l'ASEAN, tenu à Bali le 17 novembre, et a donné lieu à la création d'un Groupe de travail du Conseil de coordination de l'ASEAN pour étudier la demande. Le Président de la République indonésienne, Susilo Bambang Yudhoyono, qui présidait le Sommet, a publiquement réaffirmé que son pays était très favorable à l'admission du Timor-Leste. Dans mes observations liminaires au quatrième Sommet ASEAN-ONU, tenu à Bali le 19 novembre, j'ai également exprimé mon soutien à l'admission du Timor-Leste.

A. Appui au dialogue et à la réconciliation

7. Ma Représentante spéciale a poursuivi sa mission de bons offices en organisant régulièrement des réunions avec le Président, le Premier Ministre, le Président du Parlement et le Secrétaire général du Front révolutionnaire pour

l'indépendance du Timor oriental (Fretilin). Parmi les principales questions évoquées à ces réunions figurent le processus de transition, la préparation des élections et l'appui au renforcement institutionnel de la Police nationale. Ma Représentante spéciale a aussi continué de rencontrer régulièrement les représentants et représentantes de divers partis politiques et de la société civile. Les participants, y compris ceux issus de petits partis non représentés au Parlement, voient ces rencontres comme l'occasion de dialoguer avec d'autres partis et avec l'ONU. Mon Représentant spécial adjoint pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires a continué de se réunir régulièrement avec le Vice-Premier Ministre pour examiner des questions liées à la gouvernance et au développement, en particulier l'appui électoral fourni par l'ONU. Mon Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit a continué de se réunir régulièrement avec les secrétaires d'État à la sécurité et à la défense pour évoquer les activités policières et les questions touchant plus largement au secteur de la sécurité, y compris l'appui fourni par la MINUT au renforcement des capacités de la Police nationale.

8. L'action visant à renforcer la participation des femmes à la vie politique et aux processus électoraux s'est poursuivie. Le 22 septembre à Dili, la Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité a rencontré des représentantes de partis politiques pour discuter de la préparation des élections de 2012. Le 22 novembre, les représentantes de 15 partis, sur les 23 existants, ont signé le Programme politique des femmes pour les élections législatives de 2012, qui avait été établi par les branches féminines des partis politiques à l'initiative de la Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité. Puis, le 28 décembre, cinq autres partis sont venus s'ajouter aux signataires. Les 5 et 6 décembre, un comité de coordination composé de parlementaires et de représentants du Secrétariat d'État à la promotion de l'égalité, des organes d'administration des élections, de la société civile, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la MINUT a organisé une conférence nationale sur le thème « L'exercice du pouvoir par les femmes nous mène à la paix et à la stabilité ». La conférence a abouti à l'adoption d'un cadre stratégique destiné à promouvoir la présence des femmes aux postes à responsabilité et leur participation aux élections de 2012, et contenant une liste de 14 mesures concrètes à prendre par le Gouvernement, les partis politiques et les organisations de la société civile.

9. Afin d'éveiller l'intérêt des jeunes pour la vie politique et de les inciter à y participer, le Secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports a, en novembre, mis au point le Cadre stratégique du Parlement des jeunes pour 2012-2015 avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui sera examiné et adopté par le Conseil des ministres au début de 2012.

B. Amélioration de la gouvernance démocratique

10. Le 28 décembre, la Commission électorale nationale a approuvé les décrets d'application relatifs aux élections de 2012 qui avaient été rédigés par le Secrétariat technique de l'administration électorale. Ces décrets règlent le déroulement de la campagne électorale et les procédures de vote, de décompte et de pointage des voix, et de nomination des candidats pour les élections présidentielle et législatives. Ils contiennent aussi des codes de conduite pour les candidats, les représentants des

partis et des candidats, les médias, les observateurs nationaux et internationaux et les partis et coalitions politiques. En outre, le 5 janvier, le Parlement a adopté des modifications aux lois relatives aux élections législatives et présidentielle faisant interdiction aux expatriés de voter aux élections de 2012. Les deux modifications ont été approuvées par le Conseil des ministres le 28 décembre 2011. Cette série de mesures complète le dispositif législatif des élections. La constitution des listes électorales, qui a débuté le 1^{er} juillet, devait initialement se terminer le 15 décembre, mais une période d'inscription supplémentaire a été ouverte du 3 au 11 janvier. Les listes électorales devraient être arrêtées définitivement d'ici à la fin janvier.

11. La Mission a déployé 62 Volontaires des Nations Unies dans les 13 districts pour aider les organes nationaux d'administration des élections et procède actuellement au recrutement de 68 Volontaires supplémentaires. Les organes d'administration des élections ont mené des campagnes d'information et d'instruction civique auprès des femmes, des jeunes et des primo-votants, avec l'aide de la MINUT, du PNUD, d'ONU-Femmes et de l'UNICEF.

12. En 2011, la Commission de lutte contre la corruption a ouvert 22 enquêtes à l'encontre de fonctionnaires, dont huit ont été menées à bien et transmises au bureau du Procureur général pour suite judiciaire à donner. Une de ces affaires a donné lieu à des poursuites durant la période couverte par le rapport. Avec l'appui de la MINUT, la Commission a poursuivi l'auto-évaluation de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption par le Timor-Leste. Le 20 octobre, elle a publié un rapport sur l'utilisation par des particuliers de véhicules et de carburant appartenant à l'État, estimant que cette pratique avait fait augmenter de 33 % les frais de carburant de l'État. Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption, le 9 décembre, le Président Ramos-Horta a mis en garde contre les répercussions économiques néfastes du détournement des recettes pétrolières limitées du pays et ma Représentante spéciale a invité les institutions nationales à faire preuve de détermination dans la lutte contre la corruption et à faire savoir qu'elles appliqueraient une politique de tolérance zéro en la matière. Le 12 décembre, le Parlement a approuvé une loi visant à prévenir et combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui a été signée par le Président le 15 décembre.

13. Entre le 13 octobre et le 24 novembre, des débats sur la gouvernance démocratique ont été organisés dans 13 villages avec l'appui de la MINUT. Plus de 1 000 personnes y ont participé, dialoguant avec des responsables locaux et des représentants du Gouvernement sur des questions d'intérêt local, comme le développement local et les litiges fonciers. Le 6 décembre, la MINUT a organisé à Dili le dernier débat de ce genre au niveau national pour 2011 sur le thème de la sécurité alimentaire au Timor-Leste; les 75 participants ont débattu avec des représentants du Gouvernement et d'organisations non gouvernementales.

14. Les 15 et 16 octobre, l'association des journalistes du Timor-Leste a tenu son deuxième congrès à Dili avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En septembre et octobre, la MINUT a organisé des formations en interne pour cinq attachés de presse du bureau du Président dans les domaines de la production radio et vidéo et de la photographie, dans le cadre d'un accord de renforcement des capacités conclu entre les deux entités.

15. Des progrès ont continué d'être accomplis en vue de la réalisation des objectifs de référence de la stratégie à moyen terme (voir S/2009/72, par. 47) relative à la promotion d'une culture de gouvernance démocratique et de dialogue. La promulgation de la loi visant à prévenir et combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme devrait contribuer à promouvoir la transparence et la lutte contre la corruption. Pendant ce temps, le débat public sur la nécessité de combattre la corruption s'est poursuivi, en particulier au Parlement et dans les médias. Compte tenu de l'accroissement du budget de l'État et des dépenses publiques, l'application de la loi portant création de la chambre de vérification des comptes de la Haute Cour du contentieux administratif et fiscal et des comptes approuvée par le parlement le 6 juillet (voir S/2011/641, par. 17) est cruciale. Dans ce contexte, il est encourageant que le personnel qui sera affecté à la chambre soit actuellement en formation au Portugal.

C. Maintien de la sécurité publique

16. Les conditions de sécurité dans le pays sont restées stables, le taux de criminalité déclaré étant resté faible après la reprise de la responsabilité des activités de police par la Police nationale, le 27 mars 2011 (voir S/2011/641, par. 8). Conformément à l'échange de lettres entre le Gouvernement et la MINUT (ibid.) et à la demande répétée du commandant général de la Police nationale, la police de la MINUT a continué à fournir un soutien opérationnel à la Police nationale dans plusieurs domaines, comme la protection rapprochée, les patrouilles communes et le contrôle des frontières. À certaines occasions, la police militaire des F-FDTL a aussi été déployée dans des opérations relatives à des incidents de sécurité interne.

17. Les agressions, les violences conjugales et les violences sexistes ont continué à constituer la majorité des infractions déclarées. Par ailleurs, il est inquiétant de constater que des agents de la Police nationale étaient impliqués dans un certain nombre d'incidents, le plus grave étant survenu le 5 novembre dans le district de Bobonaro, lorsqu'une jeune femme a été tuée par balle et que les tireurs présumés étaient deux agents de police qui n'étaient pas en service. La Police nationale a arrêté les policiers, qui ont été placés en détention provisoire pendant la durée de l'enquête judiciaire et des procédures disciplinaires.

18. De violents affrontements entre groupes d'arts martiaux ont incité le Gouvernement à décider, le 22 décembre, de suspendre leurs activités pendant un an (voir par. 5 ci-dessus). En réponse aux indications selon lesquelles des agents de la Police nationale auraient participé à ces affrontements, le Conseil des ministres a aussi décidé que tout agent de la Police nationale ou membre des F-FDTL qui serait impliqué dans de tels incidents ferait l'objet de mesures disciplinaires et pourrait être renvoyé de l'institution à laquelle il appartient, dans le respect des lois organiques et des règlements disciplinaires de ces institutions. Par ailleurs, la Police nationale a commencé à enquêter sur ces incidents avec l'appui de la police de la MINUT, en particulier sur la participation présumée de ses propres agents, et prononcé la mise à pied d'un de ceux-ci le 23 décembre.

19. La police de la MINUT a continué à fournir un appui et des conseils à l'unité des gardes-frontières de la Police nationale et à mener des patrouilles communes avec elle aux cinq points de passage avec l'Indonésie. Les officiers de liaison de la MINUT ont continué à faciliter des relations de travail efficaces entre les agences de

sécurité aux frontières du Timor-Leste et de l'Indonésie, et à contrôler les conditions de sécurité le long de la frontière en accordant une attention particulière aux trois segments de la frontière terrestre dont le tracé définitif n'est pas encore arrêté. Ils ont poursuivi leur surveillance des conditions de sécurité au Timor-Leste et assuré la liaison avec les forces de sécurité internationales.

20. Conformément à la réduction des effectifs prévue, au 6 janvier, 1 197 agents (dont 93 femmes) ont été déployés dans le cadre de la police de la MINUT, dont 489 dans des unités de police constituées. Sur ces derniers, 284 agents ont été déployés à Dili.

D. Mesures d'appui aux organes de sécurité et de renforcement institutionnel de ceux-ci

21. Depuis mon précédent rapport, la police de la MINUT a continué de mettre l'accent sur l'application du Plan de développement conjoint conclu le 23 février entre la Police nationale et la MINUT (voir S/2011/641, par. 26), tout en maintenant une capacité à fournir un appui opérationnel au besoin et si la demande en est faite (voir S/2011/32, par. 60). Comme je l'ai fait remarquer dans mon rapport précédent (voir S/2011/641, par. 27), ce plan énonce cinq domaines prioritaires dans lesquels la police de la MINUT fournira un appui au renforcement des capacités : législation, formation, administration, discipline et opérations. Au 6 janvier, la police de la MINUT avait achevé 175 (soit 30 %) des 576 activités de formation et de renforcement des capacités prévues. Elles comprenaient des formations en cours d'emploi, des ateliers et 182 cours de formation à l'intention de 1 524 policiers (dont 273 femmes) dans les domaines du droit, de la discipline, de l'administration, des droits de l'homme, de la problématique hommes-femmes, des lois sur les violences conjugales, de la gestion de la petite caisse, de la criminalistique, des procédures d'arrestation, du maintien de l'ordre public et du renseignement. La police de la MINUT a aussi organisé 57 cours spécialisés sur la protection rapprochée, la supervision, la lecture des cartes, la gestion des dépôts d'armes et la criminalistique de base pour 746 agents de police (dont 66 femmes). Ces initiatives comprenaient également l'organisation d'une réunion de formation le 6 janvier pour des représentants de la Police nationale, des F-FDTL, de la police et du Groupe de liaison militaire de la MINUT et des forces de sécurité internationales pour discuter de la planification opérationnelle, de la planification des interventions d'urgence, de la surveillance des incidents et des systèmes de commandement, en prévision des futurs exercices de simulation au maintien de la sécurité durant les élections. La police de la MINUT a aussi publié un recueil législatif en portugais, tetum et anglais à l'intention de la Police nationale.

22. Afin d'améliorer ses structures administratives et ses systèmes de gestion, la Police nationale a créé des groupes de travail de haut niveau comprenant des représentants de la police de la MINUT, qui sont chargés d'examiner les politiques et procédures législatives et administratives, et de constituer une base de données des ressources humaines. En outre, la Police nationale et la police de la MINUT ont continué à mettre en œuvre un programme commun de renforcement des capacités de la police au Timor-Leste financé par le PNUD, qui vise à faciliter l'application du Plan de développement conjoint (voir S/2011/641, par. 27). Elles ont ainsi pu améliorer les infrastructures de la police (entrepôts, ateliers de réparation de véhicules, unités chargées des personnes vulnérables, centres de détention et salles

des agents de permanence), organiser des cours de formation (préparation des élections, audit interne et discipline) et contribuer à la mise au point du régime des promotions au sein de la Police nationale. La police de la MINUT a aussi créé le système électronique de supervision, de contrôle, de notification, d'assistance, de communication d'informations et de formation (e-SMAART) pour mesurer les performances d'ensemble et repérer les domaines dans lesquels la police de la MINUT et la Police nationale pourraient s'améliorer. En prévision des élections de 2012, qui mettront à l'épreuve sa capacité de maintien de la sécurité, la Police nationale continue à se concentrer sur la planification opérationnelle et bénéficie de conseils techniques de la police de la MINUT en la matière. La Police nationale et la police de la MINUT ont aussi organisé une série de cours sur la préparation des élections pour tous les commandants, dont un exercice de planification conjoint le 9 décembre.

23. L'équipe d'évaluation conjointe présidée par le commandant général de la Police nationale et le chef de la police de la MINUT a continué à se réunir tous les mois pour superviser l'exécution du Plan de développement conjoint. Dans le cadre de la phase de reconstitution mentionnée dans l'échange de lettres du 26 mars 2011 (voir S/2011/641, par. 26), le Gouvernement et la MINUT sont convenus que toute décision sur la reconstitution définitive de la Police nationale devrait être prise après les élections et la formation du nouveau gouvernement en 2012. Six mois après la reprise de la responsabilité des activités de police par la Police nationale, la MINUT a mené des évaluations dans les districts de Bobonaro et Covalima pour mesurer les progrès accomplis et constaté à cette occasion que la police manquait de véhicules, de matériel informatique et de fournitures de bureau, et souffrait de faiblesses persistantes dans des domaines cruciaux comme les enquêtes judiciaires, la police de proximité et les sanctions disciplinaires. Afin de répondre aux besoins logistiques de la Police nationale, le Gouvernement a porté son budget pour 2012 à 19,9 millions de dollars, soit une augmentation de près de 2 millions de dollars. En outre, la police recevra 4,1 millions de dollars du Ministère de la défense et de la sécurité (dont environ 2,3 millions pour l'achat de véhicules et 1,79 million pour le matériel informatique et de sécurité), ce qui porte son budget total à 24 millions de dollars, soit une augmentation d'environ 6 millions de dollars par rapport à 2011.

24. Au 1^{er} janvier, la MINUT avait sélectionné 233 candidats (dont 29 femmes) pour pourvoir les 257 postes de conseiller spécialisé dont la MINUT avait recensé la nécessité en collaboration avec les homologues gouvernementaux (voir S/2011/641, par. 28) et dont les titulaires auront pour tâche de fournir des formations et un appui au renforcement des capacités dans les cinq domaines prioritaires énoncés dans le Plan de développement conjoint. Soixante-quinze candidats supplémentaires ont été sélectionnés pour fournir une assistance spécialisée dans 14 domaines techniques spécifiques. En outre, 18 experts civils (dont 6 femmes) de la composante police de la MINUT ont continué de fournir des conseils spécialisés à la Police nationale. Toutefois, le recrutement au sein de la MINUT de conseillers qualifiés et leur fidélisation au-delà de leur période initiale de déploiement et jusqu'à la fin du mandat de la Mission continue de poser des problèmes.

25. Le 21 novembre, la Police nationale a, par l'intermédiaire de son Conseil supérieur, recommandé le renvoi de sept agents de police et la suspension d'un huitième pour faute administrative et escroquerie. Comme je l'ai fait observer dans mon rapport précédent (voir S/2011/641, par. 29), le bureau du Secrétaire d'État à la sécurité a achevé son examen des dossiers de 199 agents qui font l'objet de

poursuites judiciaires ou disciplinaires et recommandé que des mesures judiciaires ou disciplinaires soient prises contre 121 d'entre eux. Au 1^{er} janvier, les affaires étaient encore en attente de renvoi au bureau du Procureur général ou de poursuite des enquêtes disciplinaires internes.

26. Le Timor-Leste reste un des pays de la région Asie-Pacifique comptant la plus forte proportion de femmes dans la police (actuellement, 573 des 3 138 agents de police sont des femmes, soit 18 %). La MINUT, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et ONU-Femmes ont continué d'assurer dans les districts des formations sur l'égalité des sexes et la violence conjugale destinées aux membres de la Police nationale.

27. Les F-FDTL ont continué à renforcer leurs ressources institutionnelles et humaines avec l'appui de partenaires bilatéraux et de la MINUT. Dans ce contexte, elles ont commencé à former trois spécialistes militaires de la discipline afin de renforcer l'application des procédures disciplinaires internes. Les officiers de liaison de la MINUT ont continué leurs activités de mentorat auprès d'officiers des F-FDTL en vue de leur déploiement dans les districts frontaliers en tant qu'officiers de liaison et poursuivi la mise en œuvre des initiatives de renforcement des capacités pour préparer ces officiers à éventuellement servir dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Ils ont organisé un cours d'accompagnement pratique aux activités d'observateur militaire des Nations Unies à l'intention de six membres des F-FDTL, du 3 au 14 octobre, et un séminaire sur les opérations de maintien de la paix pour la composante terrestre des F-FDTL, à Baucau les 24 et 25 octobre. Le premier observateur militaire timorais ayant bénéficié du mentorat des officiers de liaison de la MINUT a été déployé dans la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, le 28 octobre.

E. Appui à l'examen détaillé du secteur de la sécurité

28. Le rapport sur l'examen détaillé du secteur de la sécurité, intitulé « Assurer l'avenir », est en attente d'être renvoyé au Conseil des ministres par le Secrétaire d'État chargé de la sécurité pour approbation définitive. Établi avec l'appui technique de la MINUT, ce document comprend un examen du cadre législatif applicable au secteur de la sécurité, une évaluation des risques et une analyse des organes de gouvernance et des institutions du secteur de la sécurité au Timor-Leste. Le Cabinet du Secrétaire d'État chargé de la sécurité a également poursuivi l'examen du projet de politique nationale de sécurité ainsi que l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires relatives à la protection civile, à la gestion des frontières et aux agences de sécurité privées, en s'appuyant sur les conseils et l'assistance techniques de la MINUT.

29. La mise en œuvre d'un projet de développement du secteur de la sécurité mené par la MINUT et le PNUD en vue de renforcer la capacité civile de contrôle et de gestion dans ce secteur (voir S/2011/641, par. 35) a continué d'enregistrer des progrès. Un centre national d'opérations de secours est en cours d'établissement dans le cadre de ce projet avec l'appui consultatif technique de la MINUT, et un programme de formation à la défense et à la sécurité, et notamment à l'élaboration des plans de sécurité stratégiques, a été dispensé pendant deux mois, du 10 octobre au 2 décembre, à l'intention de 30 employés des institutions nationales du secteur de la sécurité. En outre, un atelier sur le contrôle exercé par le Parlement sur les

services de renseignements s'est tenu du 30 novembre au 1^{er} décembre, auquel ont participé des parlementaires et des représentants des Services de renseignements nationaux, du Ministère de l'immigration, des Forces de défense du Timor-Leste (F-FDTL), de la Police nationale du Timor-Leste, de la société civile, du corps diplomatique et des partenaires des Nations Unies. Avec l'appui technique de la MINUT, le Secrétariat d'État à la défense et les F-FDTL ont mis au point un nouveau plan de développement des forces armées du Timor-Leste pour la période 2011-2017, approuvé par le Gouvernement le 28 octobre; ce plan prévoit de porter de 3 000 à 3 600 les effectifs des forces armées timoraises d'ici à 2020. Parallèlement, le Secrétariat a continué son examen de la loi organique relative F-FDTL pour l'aligner sur le nouveau plan.

30. Des progrès ont été accomplis en vue d'atteindre les objectifs et de satisfaire aux critères définis dans la stratégie à moyen terme dans le domaine de l'appui aux institutions du secteur de la sécurité; le Plan de développement des F-FDTL pour 2011-2017 (voir par. 29) a notamment été arrêté, lequel prévoit la mise en place de mécanismes disciplinaires. En outre, des mesures ont été prises en vue de la création d'un organe civil de contrôle des services de renseignements nationaux. Toutefois, des efforts restent à faire dans la mise en œuvre du cadre législatif et directif; il faut notamment définir une politique de sécurité nationale, achever l'examen de la loi organique des F-FDTL et adopter les projets de loi en instance visant à mieux responsabiliser les forces de sécurité.

III. Promotion des droits de l'homme et administration de la justice

A. Appui au contrôle du respect, à la promotion et à la protection des droits de l'homme

31. Au cours de la période considérée, la MINUT a été informée de 29 cas présumés de mauvais traitements ou d'usage excessif de la force par des membres de la Police nationale et de 5 cas présumés de mauvais traitements ou d'usage excessif de la force par des membres des F-FDTL. Le 26 octobre, le tribunal du district de Dili a condamné un ancien membre des F-FDTL à une peine de 18 ans d'emprisonnement pour homicide qualifié; il avait été reconnu coupable de voies de fait ayant entraîné la mort d'une femme âgée, dans le district de Dili, le 15 mai (voir S/2011/641, par. 37). Comme indiqué précédemment, le 5 novembre, deux membres de la Police nationale, qui n'étaient pas en service, auraient également abattu une jeune fille de 19 ans dans le district de Bobonaro (voir par. 17). Les deux hommes ont été appréhendés et sont toujours en détention provisoire; une enquête criminelle a été ouverte et des procédures disciplinaires ont été engagées à leur encontre par la Police nationale. Le procès d'un autre agent de la Police nationale s'est ouvert le 24 novembre, dans le district de Dili; l'homme est accusé d'avoir ouvert le feu, tuant accidentellement un civil et en blessant un autre, à Dili, le 28 décembre 2009 (voir S/2011/32, par. 33). Aucun acte d'accusation n'a encore été déposé contre les membres des F-FDTL qui auraient agressé et tué un civil dans le district de Lautem, le 27 août 2010 (ibid.). Si des mesures ont été prises pour veiller à ce que les membres des forces de sécurité coupables de crime répondent de leurs actes, les mécanismes disciplinaires internes de la Police nationale et des F-FDTL doivent encore être renforcés. Il est notamment impératif d'assurer la transparence et la

cohérence des procédures disciplinaires, et l'application des peines infligées. Dans cette optique, de nouveaux règlements disciplinaires de la Police nationale sont actuellement soumis au Gouvernement pour examen.

32. Avec le soutien de l'UNICEF, le Ministère de la solidarité sociale a mené des campagnes nationales de mobilisation sociale en faveur de la protection de l'enfance à l'intention des dirigeants locaux, des familles et des enfants. Au cours de la période considérée, la Commission nationale des droits de l'enfant a organisé des campagnes de sensibilisation aux droits de l'enfant dans plusieurs districts. Le Ministère de la justice, en collaboration avec le Ministère de la santé et avec le soutien de l'UNICEF, a ouvert trois antennes de l'état civil dans les hôpitaux centraux des districts de Baucau, Bobonaro et Oecusse, pour augmenter le nombre de naissances déclarées. Les mesures prises par le Timor-Leste à cet égard ont été particulièrement efficaces : le taux d'enregistrement des naissances est passé de 55 % en 2010 à quelque 80 % en 2011, chez les enfants de moins de 5 ans. Le projet de code de l'enfant, présenté au Conseil des ministres le 17 août 2011, est en instance d'approbation.

33. La situation n'a guère évolué pour ce qui est de la poursuite en justice des auteurs de crimes et de violations graves des droits de l'homme commis au cours de la crise de 2006. Le 6 janvier, des jugements avaient été rendus en dernier ressort dans sept affaires, et quatre avaient été classées. à la même date, au moins un des trois membres des F-FDTL condamnés pour homicide et tentative d'homicide pour avoir tué par balle huit membres de la Police nationale le 25 mai 2006, et qui avaient été renvoyés le 27 mai 2011 (voir S/2011/641, par. 33), occupait de hautes fonctions civiles au Secrétariat d'État à la défense, probablement en violation du Code de la fonction publique. Ma Représentante spéciale a fait part au Gouvernement de ses préoccupations à ce sujet.

34. Sous la supervision du Bureau du Procureur général, l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves au sein de la MINUT a continué d'enquêter sur des cas de crimes contre l'humanité et autres crimes graves commis entre le 1^{er} janvier et le 25 octobre 1999. Le 6 janvier 2012, 250 enquêtes avaient été menées sur 396 cas en instance (63 %), dont 15 au cours de la période considérée. Trente et un cas, dont deux cas présumés de violence sexiste, font l'objet d'enquêtes en cours, menées avec le concours de la police de la MINUT. Le 26 septembre 2011, la condamnation d'un ancien membre de la milice Besi Merah Putih à une peine de neuf ans d'emprisonnement pour crime contre l'humanité lors du massacre commis le 6 septembre 1999 à Liquica a été confirmée en appel (voir S/2011/641, par. 43). Le condamné n'a toutefois pas été placé en détention, et l'on ignore encore où il se trouve. Par ailleurs, le Parlement doit rouvrir le débat sur les projets de loi d'indemnisation et de loi portant création de l'organisme appelé à succéder à la Commission Vérité, accueil et réconciliation et à la Commission Vérité et amitié (ibid., par. 7, et S/2011/32, par. 8).

35. Le 12 octobre, le Timor-Leste a été soumis à la procédure d'examen périodique universel à la douzième session du Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme. Les représentants du Gouvernement ont présenté le rapport national du Timor-Leste, qui met en exergue les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans le cadre des mesures prises pour promouvoir et protéger les droits de l'homme dans ce pays. Les membres du Groupe de travail ont adopté le rapport et formulé 125 recommandations; ils ont notamment recommandé au Timor-Leste

d'adhérer à d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et de présenter, à ce titre, des rapports en temps utile, comme le prévoient ces instruments, d'œuvrer pour la justice et la réconciliation auprès des victimes de violations des droits de l'homme commises par le passé, en particulier de veiller à leur indemnisation, et d'assurer le plein respect des droits des femmes et des enfants.

36. Le Secrétariat d'État à la promotion de l'égalité a établi le rapport de suivi à présenter au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les mesures prises pour donner suite aux observations finales faites par le Comité après examen du premier rapport soumis par le Timor-Leste. Le 23 novembre, le Secrétariat a organisé une séance d'information sur le rapport de suivi à l'intention des parties prenantes et des partenaires nationaux, avec l'appui d'ONU-Femmes, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'UNICEF. Le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice a effectué des visites d'inspection dans les centres de détention, avec l'appui de la MINUT; il a ouvert un plus grand nombre d'enquêtes sur des cas de violations des droits de l'homme tout en définissant des procédures d'enquête normalisées à cet égard, et a élaboré son plan stratégique pour la période 2011-2020.

37. Du 13 au 18 novembre, Magdalena Sepúlveda Carmona, Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, a mené une mission officielle au Timor-Leste à la demande du Gouvernement, pour recueillir sur place des informations sur la situation des populations pauvres ainsi que sur les initiatives prises par les autorités pour améliorer leur sort. Dans un communiqué daté du 18 novembre, elle a souligné que le Gouvernement s'était engagé à éradiquer la pauvreté, en faisant toutefois état des inégalités de plus en plus criantes observées en termes de niveau de vie entre les régions urbaines et rurales. La Rapporteuse spéciale a demandé d'assurer la participation réelle de tous, en particulier des populations rurales, au développement, et d'augmenter les crédits budgétaires alloués aux services sociaux et au développement humain.

38. La MINUT a continué d'accorder la plus haute importance à la politique de tolérance zéro relative à l'exploitation et aux violences sexuelles : des formations à la déontologie et à la discipline ont notamment été dispensées et des programmes de sensibilisation à l'exploitation et aux violences sexuelles ont été mis en œuvre dans ses quatre bureaux régionaux. Le Groupe du VIH/sida a continué d'appliquer son programme de sensibilisation. Entre le 20 septembre et le 6 décembre, 206 employés de la MINUT et d'organismes des Nations Unies (dont 29 femmes) ont suivi une formation sur le VIH/sida.

B. Appui au renforcement des capacités et des moyens de l'appareil judiciaire

39. La tendance positive à la diminution du nombre d'affaires pénales en instance s'est maintenue : 700 dossiers ont été traités entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre, selon les statistiques publiées le 9 décembre par le Bureau du Procureur général; 636 nouvelles affaires pénales ont été enregistrées, portant à 4 644 le nombre des dossiers en instance. Pour que cette tendance se maintienne, il demeure essentiel de mettre en place le nouveau système de gestion des dossiers et d'assurer une collaboration plus étroite entre la police et les tribunaux. Au cours de la période considérée, la Direction nationale des services pénitentiaires et de la réinsertion

sociale a poursuivi, avec l'appui de la MINUT et du PNUD, la mise au point d'un système de libération conditionnelle axé sur la réinsertion sociale et la formation professionnelle. Des programmes de formation professionnelle pour détenus ont été mis en place avec succès et les efforts se poursuivent en vue de renforcer les politiques carcérales internes. La structure fondamentale de l'administration pénitentiaire a été revue, avec l'appui technique de la MINUT et du PNUD, en fonction des objectifs définis dans le plan stratégique du secteur de la justice du Timor-Leste (voir S/2010/522, par. 4 et 38).

40. De nouveaux progrès ont été accomplis dans l'élaboration du cadre juridique, notamment avec l'adoption de la nouvelle loi relative à la coopération judiciaire internationale sur les questions pénales, entrée en vigueur le 26 décembre. Toutefois, la société civile a exprimé certaines craintes au sujet du nouveau Code civil promulgué le 13 septembre, constatant des défaillances au niveau du processus de consultation législative ainsi que le défaut de continuité de certaines dispositions (essentiellement dans le chapitre consacré au droit de la famille) avec les règles du droit international des droits de l'homme relatives à l'interdiction de la discrimination. En outre, le projet de loi relative à la reconnaissance du droit coutumier reste soumis à l'examen du Ministère de la justice.

41. Le Gouvernement, en partenariat avec les parties prenantes concernées, a continué d'élaborer son Plan d'action national contre la violence sexiste. Le 28 septembre, un atelier a été organisé par le Bureau du Procureur général et le Groupe de la Police nationale chargé de la défense des personnes vulnérables, en collaboration avec la MINUT et le PNUD; il avait pour thème « Améliorer la coordination entre la police et le Bureau du Procureur général pour une meilleure application de la loi contre la violence conjugale ». Cette initiative a été suivie d'une formation dispensée par le Secrétariat d'État à la promotion de l'égalité, la MINUT, le FNUAP ainsi qu'un partenaire bilatéral dans les districts de Baucau, Covalima et Liquica, pour renforcer les compétences des agents de la Police nationale en matière d'enquêtes dans le domaine de la violence conjugale. Le 16 novembre, le Secrétariat d'État à la promotion de l'égalité a en outre lancé, grâce à une assistance bilatérale et en collaboration avec le Ministère de la solidarité sociale, la MINUT, ONU-Femmes, le FNUAP et l'Organisation internationale pour les migrations, une initiative visant à renforcer les moyens dont dispose la Police nationale pour enquêter sur les cas de violence sexiste et les prévenir. Pour mieux faire connaître la loi contre la violence conjugale, le Ministère de la justice, les tribunaux, le Bureau de l'aide judiciaire et le Bureau du Procureur général ont établi, publié et distribué, avec l'appui du PNUD, des documents d'information sur la violence conjugale.

42. Des progrès ont été accomplis dans la réalisation des objectifs et le respect des critères définis dans la stratégie à moyen terme pour ce qui est de l'état de droit, de la justice et des droits de l'homme. Pour continuer à renforcer les capacités des juristes timorais, le quatrième programme de formation à l'intention des juges, des procureurs et des avocats commis d'office a été lancé le 14 novembre au Centre de formation juridique. Pourtant, bien que 45 places aient été offertes, seuls 15 candidats sur 200 (dont 4 femmes) ont réussi le concours d'entrée, ce qui suscite des préoccupations quant au niveau de l'enseignement juridique dans le pays. En outre, il est essentiel d'augmenter la capacité d'accueil globale du Centre de formation juridique, notamment en encadrant davantage son personnel national. Les juristes nationaux doivent également être mieux formés, en particulier dans certains

domaines de spécialisation juridique tels que la délinquance en col blanc. Par ailleurs, l'application effective des nouvelles lois reste un sujet de préoccupation, comme l'ont souligné dans leurs recommandations plusieurs États Membres du Groupe de travail sur l'examen périodique universel.

IV. Appui au programme de priorités nationales, au développement socioéconomique et à l'assistance humanitaire

A. Appui au programme de priorités nationales

43. Le 27 octobre, le Ministre des finances a présidé la troisième réunion trimestrielle des partenaires de développement pour examiner les progrès accomplis par les groupes de travail sur les priorités nationales, y compris l'infrastructure rurale et la santé. Le programme de priorités nationales, dont les objectifs constituent le pacte international pour le Timor-Leste, a officiellement pris fin en décembre et la MINUT et la Banque mondiale ont continué de fournir un appui à son secrétariat. La Direction nationale chargée de contrôler l'efficacité de l'aide et qui relève du Ministère des finances a commencé à définir les modalités de mise en place du nouveau programme qui succèdera au programme de priorités nationales pour la mise en œuvre du Plan stratégique de développement du Timor-Leste pour 2011-2030 (voir S/2011/641, par. 7 et 51).

44. Du 17 au 19 octobre, le Premier Ministre et le Ministre des finances ont participé à un séminaire-retraite organisé par le Groupe g7+ des États fragiles à Djouba (Soudan du Sud) sur comment passer de la fragilité au développement. Du 29 novembre au 1^{er} décembre, le Ministre des finances a assisté au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement tenu à Busan (République de Corée), au cours duquel le Groupe g7+, conduit notamment par le Timor-Leste, a approuvé de nouvelles orientations en ce qui concerne la mobilisation en faveur des États fragiles, lesquelles fixent cinq objectifs en matière de consolidation de la paix et de renforcement de l'État (pouvoir politique légitime, sécurité, justice, bases économiques, recettes et services) en vue d'encadrer les priorités et la mobilisation en faveur des États fragiles et de les aider à progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

B. Développement socioéconomique

45. La volatilité et la hausse des prix des produits de base sur les marchés mondiaux ont continué d'avoir des répercussions sur l'économie du Timor-Leste, augmentant les recettes qu'il tire du pétrole et du gaz mais entraînant également une hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants. Cette situation s'est traduite par un taux d'inflation élevé qui, selon l'indice des prix à la consommation de la Direction nationale de la statistique, se situera entre 12 et 14 % pour 2011. D'après le portail sur la transparence financière du Ministère des finances, le budget de 2011, y compris les engagements, avait été exécuté à hauteur de 94,7 % au 28 décembre. Le 25 novembre, le Parlement a adopté le budget de l'État pour un montant de 1,67 milliard de dollars, dont 54 % ont été affectés à l'infrastructure et à

l'équipement. Selon la Banque centrale du Timor-Leste, le Fonds pétrolier s'élevait à 8,9 millions de dollars au 30 septembre.

46. Le 28 novembre, dans le cadre du projet national d'électrification lancé par le Gouvernement, le Président Ramos-Horta a inauguré une nouvelle centrale électrique dans le district de Dili et une ligne qui va permettre d'alimenter le nord du Timor-Leste 24 heures sur 24. Une deuxième centrale devrait être inaugurée en 2012 dans le district de Manufahi pour alimenter le sud du pays.

47. Le Ministère de la santé a renforcé ses activités en faveur de la nutrition dans le cadre de ses programmes de santé maternelle et infantile et de nutrition, ainsi que de son programme d'alimentation dont bénéficient 115 000 personnes. Au niveau des districts, et avec l'aide du Programme alimentaire mondial (PAM), il a dispensé une formation sur la nutrition à l'intention du personnel des services de santé et des bénévoles. Avec l'aide du FNUAP, le Gouvernement a également redoublé d'efforts en matière de santé maternelle, organisant une formation aux soins obstétricaux d'urgence pour les sages-femmes et les médecins récemment diplômés et fournissant l'équipement nécessaire.

48. Le 1^{er} octobre, le Secrétariat d'État à la formation professionnelle et à l'emploi a lancé avec l'appui du PAM un projet pilote sur les aides financières assorties de conditions dans le district de Bobonaro. Le projet concerne environ 5 000 foyers vivant dans l'insécurité alimentaire et environ 25 000 bénéficiaires habitant dans des zones à risques. Le Secrétariat d'État a poursuivi la mise en œuvre du Programme en faveur de l'emploi des jeunes avec l'appui de l'Organisation internationale du Travail, et proposé des services d'orientation professionnelle à 2 116 personnes (dont 48 % de femmes) à la recherche d'un emploi ou d'une formation. Par ailleurs, 926 stagiaires (dont 86 % de jeunes et 51 % de femmes) ont suivi avec succès une formation professionnelle, et 741 personnes (dont 92 % de jeunes et 39 % de femmes) ont participé à des stages d'initiation à la vie professionnelle destinés à faciliter la transition entre l'école et le travail. Qui plus est, 859 stagiaires (dont 44 % de jeunes et 85 % de femmes) ont participé à des stages de formation à la gestion d'entreprises et bénéficié par la suite d'un accès à des microcrédits pour créer leur entreprise. Des aides monétaires moyennant travail ont également continué d'être distribuées à 7 564 personnes (dont 40 % de jeunes et 28 % de femmes) dans les zones rurales de tous les districts.

49. À l'occasion d'une manifestation organisée à Dili le 4 novembre, la Direction nationale de statistique du Ministère des finances, avec l'appui du FNUAP, a lancé un projet de diffusion des principaux résultats du recensement de la population et de l'habitat de 2010 ainsi que de ses principales conclusions dans tous les *sucos* (villages) des districts.

C. Assistance humanitaire

50. Les 1^{er} et 2 décembre, la MINUT, en coopération avec le Secrétaire d'État à l'assistance sociale et aux catastrophes naturelles et avec l'appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a organisé un atelier sur la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles pour faire le point sur le niveau de préparation aux catastrophes naturelles et discuter du processus de préparation aux interventions d'urgence. Du 20 au 23 novembre, ma Représentante spéciale chargée de la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles, Margareta Wahlström,

s'est rendue au Timor-Leste pour aider le Gouvernement à intégrer la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles et les stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et plans de développement national.

V. Préparation de la transition

51. La MINUT, le Gouvernement et d'autres parties prenantes ont poursuivi la mise en œuvre du processus de transition conformément au plan de transition signé par le Président, le Premier Ministre et ma Représentante spéciale le 19 septembre. À sa sixième réunion, le 12 septembre, organisée par le Président et à laquelle ont participé des représentants du Gouvernement, le commandant général de la Police nationale, le commandant des Forces de défense timoraises, ma Représentante spéciale et une équipe de direction, le Comité de haut niveau sur la transition a examiné les progrès accomplis dans les trois domaines d'intervention de la transition concernant la police et la gouvernance démocratique, ainsi que les questions liées à l'appui que la MINUT fournit à la gestion des transports aériens et de l'aviation civile.

52. Le Gouvernement et la MINUT ont également pris des mesures supplémentaires pour coordonner le transfert partiel du matériel de la Mission aux autorités nationales, conformément aux Règlements financier et règles de gestion des Nations Unies, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale. Le plan commun de transition prévoit de transférer à l'avance une partie du matériel de la MINUT aux autorités nationales, pour qu'elles aient le temps de se familiariser avec son utilisation et son entretien tant que la Mission est encore sur place pour les aider. Le 1^{er} novembre, pour montrer sa détermination à faire face aux problèmes pratiques consécutifs au départ de la MINUT, le Président a inspecté les installations qui permettent à la Mission de gérer la flotte, les services aériens et médicaux. Le 22 décembre, le Premier Ministre a signé un décret portant création d'un comité interministériel chargé de gérer le transfert du matériel de la MINUT en collaboration avec la Mission. Le mandat du Comité prévoit de collaborer avec tous les organismes nationaux devant recevoir du matériel de la MINUT pour s'assurer qu'ils l'utilisent, le réparent et l'entretiennent de manière responsable. Par ailleurs, le Comité a examiné les conséquences du départ de la MINUT dans les domaines de la police, de l'appui aérien, de l'information géographique et des services de traduction et d'interprétation.

53. Des efforts supplémentaires ont été faits pour rallier l'adhésion de partenaires nationaux et internationaux en vue de la mise en œuvre du plan de transition. Le 27 octobre, à l'invitation du Département des opérations de maintien de la paix et comme suite à la réunion d'information qu'il a organisée à l'intention de la communauté diplomatique à Dili le 14 septembre (voir S/2011/641, par. 58), le Vice-Premier Ministre a présenté un exposé sur le plan de transition aux États Membres réunis au Siège des Nations Unies à New York. Ma Représentante spéciale a également contribué à ces efforts en rencontrant régulièrement des représentants du Gouvernement, des partis politiques et de la société civile ainsi que des représentants des États Membres à Dili et à New York.

54. Le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies ont poursuivi le dialogue sur la question de l'action des Nations Unies au Timor-Leste après le retrait de la MINUT. Lors des échanges de vues en cours avec les représentants du

Gouvernement, il a été rappelé que la présence des Nations Unies après le départ de la MINUT serait notamment fondée sur les quatre modèles décrits dans le plan de transition (S/2011/641, par. 57). Les options seront déterminées sur la base d'évaluations et de consultations de toutes les parties prenantes, et devront être soumises à l'approbation du nouveau Gouvernement qui sera formé à l'issue des élections de 2012. Une délégation restreinte du Secrétariat des Nations Unies se rendra au Timor-Leste au début de 2012 pour une visite d'évaluation. Elle rencontrera les autorités timoraises et d'autres parties prenantes pour examiner les éventuels besoins et exigences dans le cadre de l'action des Nations Unies après le retrait de la MINUT.

55. Dans le même temps, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de transition et à la demande du Gouvernement timorais, une mission d'évaluation du Haut-Commissariat aux droits de l'homme s'est rendue sur place du 3 au 8 octobre pour rencontrer le Gouvernement, les Nations Unies et d'autres parties prenantes et discuter de la nature, de la portée et des modalités d'un futur bureau chargé du respect des droits de l'homme dans le pays. Tous les interlocuteurs se sont accordés sur la nécessité de maintenir une telle présence au Timor-Leste après 2012.

56. Dans le cadre des préparatifs de l'engagement des Nations Unies après le retrait de la MINUT, la Mission et l'équipe de pays ont notamment renforcé la coordination, notamment pour l'élaboration d'un portefeuille de projets de transition que l'équipe de pays devrait consolider au cours de la période 2012-2014. Le portefeuille, qui compte 40 projets, porte sur les principales difficultés identifiées dans le plan de transition et le plan stratégique de développement pour le Timor-Leste. Son budget total annuel se monte à environ 27 millions de dollars, qui serviront à assurer que le Timor-Leste continue de progresser après le départ de la MINUT. Une consultation des États Membres sur le Timor-Leste devrait avoir lieu à la fin du mois de février pour appeler l'attention sur les besoins des organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui prendront le relais de certaines activités assurées par la MINUT.

VI. Aspects financiers

57. Comme je l'ai signalé dans mon précédent rapport (voir S/2011/641, par. 61), l'Assemblée générale, par sa résolution 65/297, a ouvert un crédit de 196,1 millions de dollars pour le fonctionnement de la MINUT, pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. Au 30 novembre, le montant des contributions non versées au Compte spécial pour la MINUT s'élevait à 50,9 millions de dollars et le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 3 811,6 millions de dollars.

58. Au 28 décembre, les montants dus aux pays fournissant des unités de police constituées s'établissaient à 2,9 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre du personnel et du matériel appartenant aux contingents a seulement été effectué pour les périodes allant jusqu'au 31 août 2011 et au 30 juin 2011, respectivement, par manque de liquidités sur le Compte spécial de la Mission.

VII. Observations et recommandations

59. Les préparatifs des élections présidentielles et législatives de 2012 ont progressé de manière régulière, comme le prouve l'approbation de la loi électorale complémentaire par la Commission électorale nationale, le succès remporté par la campagne d'inscription sur les listes électorales, ainsi que les efforts menés par les organes d'administration des élections pour inciter un plus grand nombre de femmes et de jeunes à participer au processus électoral. Il est encourageant de constater que tous les responsables politiques ont continué de manifester leur attachement à la paix et à la stabilité pendant le processus électoral ainsi qu'au dialogue, y compris dans le cadre de l'initiative menée par l'Église. Dans le même temps, ma Représentante spéciale continuera de remplir sa mission de bons offices auprès de tous les partis pour que le processus politique se déroule de manière pacifique et crédible. Tout porte à croire que la stabilité qui a dans l'ensemble prévalu en 2011 se poursuivra en 2012, année qui marquera le dixième anniversaire du retour à l'indépendance du Timor-Leste.

60. Les prochaines élections pourraient toutefois exacerber les tensions locales entre les individus et les groupes, notamment les groupes d'arts martiaux, et, comme je l'ai souligné dans mon précédent rapport (voir S/2011/641, par. 64), constituer un test en ce qui concerne la capacité de la Police nationale à maintenir la sécurité. Il est donc rassurant que la Police nationale, avec l'aide de la police de la MINUT, ait fait de la planification opérationnelle des élections une priorité urgente. La police de la MINUT se tiendra prête à fournir un appui opérationnel à la police timoraise, en cas de besoin et sur demande, pendant la période des élections et au-delà, notamment compte tenu des contraintes logistiques de la Police timoraise (ibid.). Au vu des difficultés, notamment logistiques, que rencontre la Police nationale, je me félicite de la décision prise par le Premier Ministre, au cours du débat parlementaire sur le budget national 2012, d'engager des dépenses d'équipement pour renforcer la capacité logistique de la Police nationale. J'encourage toutes les parties concernées à veiller à ce que ces investissements soient faits dans les meilleurs délais de manière à ce que la Police nationale dispose de la capacité logistique nécessaire avant le départ de la MINUT.

61. Il est également essentiel de redoubler d'efforts pour renforcer le développement institutionnel de la Police nationale, notamment dans les domaines des enquêtes criminelles, de la police de proximité et de la responsabilité interne. J'encourage donc les États Membres et les partenaires bilatéraux et multilatéraux à se concerter avec le Gouvernement et la MINUT pour fournir un appui continu dans ces domaines après le retrait de la Mission. En vue d'assurer la mise en œuvre efficace du Plan de développement conjoint de la Police nationale du Timor-Leste et de la Police des Nations Unies, j'invite à nouveau tous les pays concernés à approuver les demandes de prolongation du déploiement des policiers affectés à des postes clefs au sein de la MINUT.

62. Je suis convaincu que la poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité, accueil et réconciliation et de la Commission Vérité et amitié pourrait avoir une incidence positive sur la paix et la stabilité à long terme au Timor-Leste. À ce propos, j'espère que le Parlement reprendra prochainement ses débats sur les projets de loi d'indemnisation et de loi portant création de l'organisme appelé à succéder aux deux commissions.

63. Même si le Timor-Leste a connu une croissance économique remarquable ces dernières années, il doit consentir à des efforts supplémentaires pour promouvoir une croissance inclusive, équitable et durable. Il est donc indispensable d'accorder des ressources suffisantes aux secteurs essentiels, comme l'agriculture, la santé et la nutrition, l'éducation et la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes. Comme l'équipe de pays des Nations Unies continuera de travailler au Timor-Leste après le départ de la MINUT, il est essentiel qu'elle dispose de fonds suffisants pour combler les lacunes dans ces domaines, dont certaines sont identifiées dans le plan de transition.

64. Je me félicite des progrès constants réalisés dans le cadre du processus commun de transition, dans la perspective du départ de la MINUT à la fin de l'année 2012. Pour cette raison, je salue les efforts faits par la Mission pour améliorer les compétences de son personnel recruté sur le plan national grâce à un programme complet de renforcement des capacités et de formation. Même si en 2012 la Mission doit se consacrer à l'exécution de son mandat, il faudra également veiller à ce que les fonctions qu'elle assume actuellement, et qui devront être maintenues après son retrait, soient transférées à des institutions gouvernementales ou prises en charge par des partenaires bilatéraux ou multilatéraux, l'équipe de pays des Nations Unies ou d'autres entités. Au cours de la période à venir, la MINUT, le Gouvernement et toutes les parties prenantes doivent veiller en priorité à ce que le plan de transition soit mis en œuvre de manière efficiente et assorti d'un examen régulier pour répondre à l'évolution de la situation sur le terrain. J'espère que la mesure dans laquelle les objectifs du plan de transition seront atteints d'ici à la fin de 2012 pèsera sur la décision finale quant à la nature et à l'ampleur de l'action des Nations Unies au Timor-Leste après le retrait de la MINUT.

65. Étant donné que la MINUT doit continuer de fournir un appui dans les domaines prioritaires de son mandat au cours de la période à venir, notamment pour ce qui est du développement des institutions, du renforcement des capacités de la Police nationale et de l'assistance électorale, je recommande de proroger à nouveau le mandat de la MINUT pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2012. Si les conditions de sécurité le permettent, la composante de police de la MINUT commencera à réduire progressivement ses effectifs dès que possible après la tenue des élections, à commencer par les districts. Le nombre d'officiers de liaison sera également progressivement réduit. À ce propos, dans les 60 jours suivant la formation du nouveau Gouvernement, j'envisage de présenter un rapport au Conseil de sécurité contenant des propositions sur la voie à suivre pour permettre à la MINUT et au Gouvernement de mener à bien les préparatifs du retrait prévu de la Mission et de planifier la mise en place éventuelle d'une présence des Nations Unies au Timor-Leste une fois la MINUT partie. Compte tenu du peu de temps restant avant le départ de la Mission, j'appelle toutes les parties prenantes, dont les autorités timoraises, la MINUT, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires bilatéraux et multilatéraux à poursuivre leur collaboration et à redoubler d'efforts en vue de la mise en œuvre effective du plan de transition.

66. Pour conclure, je souhaite remercier ma Représentante spéciale, Ameerah Haq, pour son dévouement, ainsi que l'ensemble du personnel de la MINUT et de l'équipe de pays des Nations Unies pour les efforts incessants qu'ils ont déployés afin d'aider la population du Timor-Leste à progresser sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement. Je souhaite également remercier les forces de sécurité

internationales qui ont appuyé la MINUT et contribué à maintenir des conditions de sécurité stables au Timor-Leste.
